

Le bill à l'étude traite essentiellement d'une série de questions. On y trouve d'abord différentes dispositions administratives, sur lesquelles je ne m'arrêterai pas longtemps. Par exemple, le bill prévoit la prolongation de la campagne agricole. Je pense que la plupart de mes électeurs admettent à l'unanimité le bien-fondé de cette disposition. Le bill apporte aussi certains changements d'ordre terminologique. Il parle de Thunder Bay plutôt que de Port-Arthur et de Fort-William. Je parle de dispositions administratives non pas de façon étroite, mais en reconnaissant qu'une bonne partie du bill a trait à ces questions.

Comme beaucoup d'autres députés, ce qui m'inquiète surtout, c'est qu'on permette que la commercialisation de la graine de lin, du seigle et du colza puisse relever de la Commission canadienne du blé. Il s'agit essentiellement d'une loi d'autorisation. Si le ministre ou le cabinet jugent un jour à propos de faire relever ces grains de la Commission du blé, ils le feront. Le ministre dirait-il, lorsqu'il prendra de nouveau la parole, pourquoi il ne propose pas de faire relever dès maintenant ces grains de la Commission du blé? Pourquoi, de nouveau, s'arrête-t-il à mi-chemin? Pourquoi n'enfante-t-il qu'à moitié? C'est trop souvent ce que fait le gouvernement. Il s'avance un peu, mais sans aller jusqu'au bout. C'est là un autre petit exemple de sa prudence exagérée et de la timidité propre au ministre.

Mon attitude sur la question est très nette: je préconise qu'on confie immédiatement à la Commission du blé la vente de la graine de lin, du seigle et du colza. Je sais que d'autres membres de mon parti en ont fait la proposition lundi, en prenant la parole à la Chambre. Je suis en faveur d'une commercialisation organisée de tous les grains par la Commission du blé ou par une agence responsable devant le public et les producteurs. C'est indispensable si nous voulons stabiliser les revenus des cultivateurs et des producteurs et éviter que les produits agricoles fassent l'objet de spéculation, comme c'est le cas actuellement. C'est pourquoi j'aimerais que le ministre fasse le plus vite possible le nécessaire pour que ces trois produits relèvent de la Commission du blé.

Pourquoi? Premièrement, les principaux syndicats et associations agricoles, les syndicats du blé des trois provinces et la Fédération de l'agriculture conviennent tous que ces produits devraient relever de la Commission du blé. Depuis 1935, mon parti a présenté des résolutions au cours de différents congrès recommandant que ces grains relèvent de la compétence de la Commission. Mes électeurs et les cultivateurs de ma région sont d'accord. C'est le genre de décision qu'il nous faut prendre et nous ne devrions pas perdre notre temps à la retarder. Je suis d'autant plus convaincu de la nécessité de cette mesure quand je considère ceux qui s'y opposent. Par exemple, les commerçants de céréales et la Bourse des grains de Winnipeg sont contre cette décision. L'autre jour, un député a cité une circulaire de la James Richardson and Sons, datée du 22 avril. Je n'ai pas cette lettre ici mais je sais que cette société s'oppose à ce que ces produits relèvent de la Commission du blé. C'est ce qui me con-

[M. Nystrom.]

vainc encore davantage de le faire immédiatement étant donné que les sociétés et les organisations de ce genre exploitent les cultivateurs depuis trop longtemps. Il est temps que nous fassions quelque chose à ce sujet. Si ces organisations ont exploité les cultivateurs, ce n'est pas leur faute car ce n'est que naturel. Ce sont des compagnies privées dont le but est de réaliser le plus de bénéfices possible, sans trop se donner de mal. Elles veulent retirer de jolis profits de la vente du grain et autres produits des fermes, qu'il s'agisse de culture ou d'élevage. Voilà pourquoi le gouvernement devrait donner l'exemple dès maintenant et prendre des mesures pour mettre ces trois produits sous la direction de la Commission du blé.

Le gouvernement, les autorités libérales ne sont pas les seules à être à demi enceintes. Il en va de même du parti conservateur. D'autre part, quelques députés ministériels rejettent la mise de ces produits sous l'autorité de la Commission canadienne du blé. Cette attitude n'est rien moins qu'une attitude d'extrême droite, digne de l'époque préhistorique. Elle suppose que le fermier peut aller lui-même défendre ses intérêts sur les marchés. Le député de Peace River (M. Baldwin) disait l'autre jour que la politique du gouvernement était une politique de génocide économique vis-à-vis des petits agriculteurs. Je pense qu'il avait raison. J'ai l'impression que le gouvernement force les agriculteurs à quitter la terre. C'est son intention avouée.

Si des députés conservateurs votent contre une mesure comme celle-ci, c'est qu'il y a sûrement complicité chez les conservateurs, contre les petits agriculteurs. Ils voudraient nous voir avancer plus vite pour que les petits fermiers abandonnent leur ferme. Le député de Duvernay (M. Kierans) et le représentant de Trinity (M. Hellyer), deux anciens ministres, ont démissionné du cabinet parce que le gouvernement était à leurs yeux trop prudent et trop conservateur. Maintenant, des députés conservateurs prétendent que le gouvernement n'est pas assez conservateur. Je crois que cela se passe de commentaires. Ce n'est pas dans cette direction que nous devons nous engager. Nous devons nous engager dans la direction opposée, de façon que les agriculteurs soient protégés un peu, qu'ils aient leur mot à dire et jouissent de certains pouvoirs pour négocier sur les marchés mondiaux. Ils ne doivent pas être laissés en proie aux caprices de la spéculation et doivent pouvoir compter sur une certaine stabilité. Je crois que le ministre sait tout cela.

• (4.30 p.m.)

Le ministre vient de la Saskatchewan. Je sais qu'il a communiqué avec les groupements agricoles. J'espère qu'il donnera suite à leurs recommandations le plus tôt possible, parce qu'il a le devoir de montrer la voie dans ce domaine et de placer ces denrées sous la compétence de la Commission du blé. Il devrait écouter ces groupements, et ce, avant la fin de la présente campagne agricole. S'il ne le fait pas, peut-être y a-t-il du bon dans la suggestion qu'ont faite certains députés de tenir un plébiscite. Mais les résultats en sont connus d'avance, car les agriculteurs sont favorables à cette mesure.